



PAR COURRIEL

Québec, le 2 octobre 2020

À tous les partenaires du comité stratégique –
Plan de reprise de l'activité judiciaire

Monsieur,
Madame,

Les autorités gouvernementales, par le décret 1020-2020 daté du 30 septembre dernier, ont instauré des règles concernant les zones rouges. Ce décret ne modifie pas les règles actuellement en vigueur entourant l'activité qui se déroule dans les palais de justice, dont le libre accès aux palais de justice, le nombre de personnes pouvant être présentes à une audience et le port du masque obligatoire.

Pour continuer les activités en toute sécurité et répondre aux exigences de la Santé publique, certaines consignes doivent être respectées rigoureusement.

La clientèle et les intervenants à leur arrivée dans un palais de justice ou un point de service, doivent :

- maintenir une distanciation physique en tout temps;
- se désinfecter obligatoirement les mains;
- répondre aux questions concernant leur état de santé;
- indiquer au responsable de l'accueil la raison de leur visite;
- porter le masque en tout temps dans les espaces publics, à l'exception des salles d'audience lorsqu'ils sont assis;
- respecter la capacité maximale identifiée des salles de rencontres et d'audience.

...2

Veillez également favoriser, lorsque possible, les façons de procéder suivantes dans le but de limiter les présences inutiles dans les palais de justice :

- les moyens technologiques (courriel, visioconférence, conférences téléphoniques, Teams);
- le greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ);
- la boîte de dépôt des documents située à l'entrée des palais de justice;
- le service postal pour transmettre les documents;
- la justice sur rendez-vous.

Il est important de suivre toutes ces règles pour assurer une prestation de services efficiente dans un environnement sécuritaire pour les citoyens, les partenaires et le personnel du ministère de la Justice.

Vous remerciant de votre collaboration, veuillez recevoir mes salutations distinguées.

La sous-ministre associée par intérim,



Marjorie Forgues